



Biogarantie asbl/vzw • siège social: Legen Heirweg 51 • 9890 Gavere • No d'entreprise: 0443 144 696 • www.biogarantie.be
siège administratif Flandre: BioForum Vlaanderen vzw • Quellingsstraat 42 • 2018 Antwerpen • E. info@bioforumvl.be • T. 03 286 92 78 • www.bioforumvlaanderen.be
sièges administratifs Wallonie: UNAB • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. unab.bio@gmail.com • T. 081 39 06 99 • www.unab-bio.be
Probila-Unitrab • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. info@probila-unitrab.be • T. 081 39 08 25 • www.probila-unitrab.be • No d'entreprise : 0426.302.627

annexe1 - CHARTE ÉCOLOGIQUE

Depuis son origine, la marque Biogarantie® est plus qu'un label sur un produit. Biogarantie® est le moteur d'un développement encore plus durable dans le secteur bio.

L'utilisateur Biogarantie®, de par son choix pour la méthode de production biologique, a fait déjà preuve d'une prise de conscience envers le caractère durable/écologique de son entreprise et de ses produits.

Avec la charte reprise ci-dessous, Biogarantie® propose d'approfondir le concept de durabilité écologique afin de lui donner un contenu qui pourra être communiqué de manière claire vers le consommateur.

La charte de durabilité écologique est un instrument dynamique. Elle est en premier lieu une déclaration d'intention mais nous encourageons les entreprises à mesurer leurs efforts et à systématiquement réaliser des progrès.

La charte reprend quatre aspects qui sont mentionnés très sommairement dans le règlement 834/2007 :

1. Consommation d'eau

- La consommation d'eau doit être autant que possible limitée, la pollution doit être évitée et la purification et le recyclage de l'eau doivent être autant que possible appliqués ;
- L'opérateur s'engage à répertorier et à évaluer sa consommation d'eau par exemple de la manière suivante:
 - Tenir à jour la consommation globale en eau, éventuellement par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise ou à la quantité produite ;
 - Tenir à jour la provenance de l'eau: eau de ville, eau des nappes phréatiques, eau de pluie, eau de surface, recyclé, ...
 - Identifier les points les plus importants relatifs à la consommation d'eau, avec entre autre une attention toute particulière pour l'eau d'irrigation ;
 - Identifier les points les plus importants de pollution ;
 - Répertorier la purification et les flux d'eau de la société et, identifier les points critiques de la qualité de l'eau à l'extérieur de la société ;
 - Évaluer la consommation d'eau et, éventuellement des mesures apportées pour améliorer la situation ;
 - Adopter cette mesure pour l'ensemble de la production, tout comme pour la partie non biologique dans le cas d'entreprises mixtes.

2. Consommation d'énergie

- La consommation d'énergie doit être autant que possible limitée, et, dans la mesure du possible issue de source d'énergies renouvelables.
- Le transport doit également faire l'objet d'une attention particulière. Il doit être limité autant que possible et dans la mesure du possible être effectué dans le respect de l'environnement.
- L'opérateur s'engage à répertorier et évaluer sa consommation d'énergie par exemple de la manière suivante :
 - Tenir à jour la consommation globale en énergie, éventuellement par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise ou à la quantité produite ;
 - Tenir à jour la provenance de l'énergie : mazout, biocarburant, gaz naturel, électricité achetée, énergie produite par ses propres panneaux solaires, ...
 - Identifier les points les plus importants relatifs à la consommation d'énergie ;



Biogarantie asbl/vzw • siège social: Legen Heirweg 51 • 9890 Gavere • No d'entreprise: 0443 144 696 • www.biogarantie.be
siège administratif Flandre: BioForum Vlaanderen vzw • Quellingstraat 42 • 2018 Antwerpen • E. info@bioforumvl.be • T. 03 286 92 78 • www.bioforumvlaanderen.be
sièges administratifs Wallonie: UNAB • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. unab.bio@gmail.com • T. 081 39 06 99 • www.unab-bio.be
Probila-Unitrab • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. info@probila-unitrab.be • T. 081 39 08 25 • www.probila-unitrab.be • No d'entreprise : 0426.302.627

- Mettre en situation le transport de et vers l'entreprise (produit, mode de transport, provenance), le transport par avion doit également être détaillé (quoi, combien, quand et d'où) ;
- Évaluer la consommation d'énergie et, éventuellement des mesures apportées pour améliorer la situation (moins de consommation ou sources d'énergie plus écologiques). Le transport des employés peut aussi être un point d'attention.
- Adopter cette mesure pour l'ensemble de leur production, tout comme pour la partie non biologique pour les entreprises mixtes.

Il existe des outils simples à votre disposition pour vous aider à suivre votre consommation d'eau et/ou énergie :

- <http://www.environnement-entreprise.be/eau/outils-pratiques>
- <http://www.environnement-entreprise.be/energie/outils-pratiques>

3. La gestion des déchets

- Les déchets doivent être autant que possible limités, le flux des déchets doit être bien géré ;
- L'opérateur s'engage à répertorier et évaluer son flux de déchets par exemple de la manière suivante :
 - Identifier les flux de déchets: eau, organique, métal, bois, papier et carton, produits dangereux, ...de même que où ils sont ;
 - Évaluer la gestion des déchets et, éventuellement les mesures mises en place pour améliorer la situation (moins de déchets, les efforts vers des déchets recyclables, ...) ;
 - Adopter cette mesure pour l'ensemble de la production, tout comme pour la partie non biologique pour les entreprises mixtes.

Il existe des outils simples à votre disposition pour vous aider à tracer votre flux de matières via :

- <http://www.environnement-entreprise.be/d%C3%A9chets/outils-pratiques>

4. Éléments naturels sur l'exploitation agricole

(Uniquement d'application pour les agriculteurs)

Outre les objectifs et principes repris aux articles 3 et 5 du règlement CE 834/2007, l'opérateur peut mettre en place un plan de gestion de la nature pour son entreprise qui décrit au minimum la situation actuelle et l'importance des ennemis naturels sur l'exploitation. De cette manière, un instrument est créé pour mieux répertorier un des atouts de la culture biologique, principalement la biodiversité, et à terme encore plus la développer.

De la part de l'entreprise,

Nom de l'entreprise:.....

Adresse de l'entreprise:

Déclare souscrire à la charte et avoir l'intention de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour appliquer la charte dans l'entreprise.

Nom:.....

Date:.....

Signature:



Biogarantie asbl/vzw • siège social: Legen Heirweg 51 • 9890 Gavere • No d'entreprise: 0443 144 696 • www.biogarantie.be
siège administratif Flandre: BioForum Vlaanderen vzw • Quellingstraat 42 • 2018 Antwerpen • E. info@bioforumvl.be • T. 03 286 92 78 • www.bioforumvlaanderen.be
sièges administratifs Wallonie: UNAB • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. unab.bio@gmail.com • T. 081 39 06 99 • www.unab-bio.be
Probila-Unitrab • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. info@probila-unitrab.be • T. 081 39 08 25 • www.probila-unitrab.be • No d'entreprise : 0426.302.627

Questionnaire à compléter à la signature de la charte

Eau :

▲ *Enregistrez-vous votre consommation d'eau et suivez-vous son évolution ?*

- Oui :

- Non
- Pas d'application

▲ *Prenez-vous des mesures pour économiser votre eau ? Si oui, quelles mesures ?*

- Oui :

- Non
- Pas d'application

▲ *Prenez-vous des mesures pour prévenir la pollution ou épurer l'eau ? Si oui, quelles mesures ?*

- Oui :

- Non
- Pas d'application

▲ *Réutilisez-vous l'eau dans votre entreprise ?*

- Oui :

- Non
- Pas d'application

▲ *Utilisez-vous des produits écologiques ou de désinfection labélisés ?*

- Oui :
 - Les(s)quel(s) ?
 - i. Ecolabel
 - ii. Ecocert
 - iii. Ecogarantie
 - iv. Nature & Progrès
 - v. Nordic Swan
 - vi. Autre (précisez) :

- Non
- Pas d'application



Biogarantie asbl/vzw • siège social: Legen Heirweg 51 • 9890 Gavere • No d'entreprise: 0443 144 696 • www.biogarantie.be
siège administratif Flandre: BioForum Vlaanderen vzw • Quellingstraat 42 • 2018 Antwerpen • E. info@bioforumvl.be • T. 03 286 92 78 • www.bioforumvlaanderen.be
sièges administratifs Wallonie: UNAB • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. unab.bio@gmail.com • T. 081 39 06 99 • www.unab-bio.be
Probila-Unitrab • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. info@probila-unitrab.be • T. 081 39 08 25 • www.probila-unitrab.be • No d'entreprise : 0426.302.627

Energie :

▲ Enregistrez-vous votre consommation d'énergie (électricité, gaz ou pétrole) et suivez-vous l'évolution ?

- Oui :.....
- Non
- Pas d'application

▲ Prenez-vous des mesures pour économiser votre énergie ? Si oui, quelles mesures ?

- Oui :.....
- Non
- Pas d'application

▲ Est-ce que l'entreprise s'auto alimente en électricité verte par des panneaux solaires, des éoliennes ou des bio-digesteurs ? Si oui, lesquels ?

- Oui :.....
- Non
- Pas d'application

▲ Prenez-vous des mesures pour rendre le transport plus efficace ou pour le réduire ? Si oui, quelles mesures ?

- Oui :.....
- Non
- Pas d'application

▲ Avez-vous pris des mesures pour rendre le transport plus écologique ? Si oui, quelles mesures ?

- Oui :.....
- Non
- Pas d'application

Déchets:

▲ Prenez-vous des mesures pour limiter vos déchets ? Si oui, quelles mesures ?

- Oui :.....
- Non
- Pas d'application

▲ Prenez-vous des mesures pour séparer les déchets ou les recycler ? Si oui, quelles mesures ?

- Oui :.....
- Non
- Pas d'application



Biogarantie asbl/vzw • siège social: Legen Heirweg 51 • 9890 Gavere • No d'entreprise: 0443 144 696 • www.biogarantie.be
siège administratif Flandre: BioForum Vlaanderen vzw • Quellingstraat 42 • 2018 Antwerpen • E. info@bioforumvl.be • T. 03 286 92 78 • www.bioforumvlaanderen.be
sièges administratifs Wallonie: UNAB • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. unab.bio@gmail.com • T. 081 39 06 99 • www.unab-bio.be
Probila-Unitrab • rue Nanon, 98 • 5000 Namur • E. info@probila-unitrab.be • T. 081 39 08 25 • www.probila-unitrab.be • No d'entreprise : 0426.302.627

Biodiversité :

(Uniquement d'application pour les agriculteurs)

- ▲ *En tant qu'entreprise d'exploitation, avez-vous pris ou prenez-vous une des mesures suivantes :*
- La gestion de la nature sur une partie de l'entreprise ;
 - La construction et/ou l'entretien de petits éléments du paysage (haies, arbres têtards, piscine, ...) ;
 - La construction et/ou l'entretien de la faune de cultures vivrières ou de bandes de faune ;
 - Le développement ou la maintenance (report de fauchage et/ou de pâturage) de prairies riches en espèces;
 - La gestion de bordures de champs de sorte qu'il y ait de l'espace pour une agro-biodiversité fonctionnelle ;
 - La mise en place de ruches ;
 - La mise à disposition de lieux de nidification pour les guêpes, les abeilles solitaires et les insectes ;
 - La présence de plantes fleuries comme nourriture pour les abeilles, les papillons et autres insectes ;
 - La mise à disposition de lieux de nidification pour les oiseaux nicheurs ;
 - La protection des oiseaux de prairie ;
 - Le développement d'habitats pour les oiseaux (par exemple : piscine, arbres, broussailles, ...) ;
 - La construction de branchages pour les petits mammifères ;
 - L'accès au remouillage pour les oiseaux de prairie;
 - Autres :

Merci de renvoyer la charte datée et signée ainsi que le questionnaire complété, soit :

- **Par courrier** : Probila-Unitrab – rue Nanon, 98 à 5000 Namur
- **Par fax** : +32 (0)81 390 826
- **Par email** : sylvie.morcillo@probila-unitrab.be